



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19 : ZONES ROUGES

**Des précisions sur les mesures d'aide aux entreprises
devraient être annoncées rapidement, demandent la FCCQ et
la Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption.**

Repentigny, le 30 septembre 2020 – Bien qu'elles comprennent l'importance de mettre en œuvre des mesures de santé publique pour contrer les impacts de la COVID-19, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption (CCMLA) se disent préoccupées par ce retour en arrière pour certains secteurs économiques d'importance au Québec.

Elles insistent sur la nécessité de préciser les mesures d'aide qui seront déployées pour soutenir nos entreprises devant cette nouvelle épreuve. Elles saluent au passage la décision de maintenir les opérations pour plusieurs secteurs d'activités qui continueront d'appliquer les meilleures pratiques sanitaires.

Le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé qu'à compter de jeudi, la Communauté métropolitaine de Montréal, la région de Chaudière-Appalaches et celle de la Capitale-Nationale (à l'exception de Portneuf et de Charlevoix) passeront en zone rouge, soit le niveau d'alerte maximale. Ainsi, du 1^{er} au 28 octobre, les bars, les salles à manger des restaurants, les salles de spectacle, les cinémas, les musées et les salles de réception devront fermer.

« Bien que l'on comprenne l'importance de ces mesures, c'est malheureux de devoir revenir en arrière dans ces régions. Les entreprises ont déjà passablement souffert ces derniers mois. De nombreux propriétaires d'entreprises et leurs employés ont traversé des périodes difficiles, avec de nombreux sacrifices. Il ne faudrait pas les oublier dans les prochains jours », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

La FCCQ et la CCMLA souhaitent que le gouvernement donne suite rapidement aux propos du premier ministre indiquant qu'une compensation était envisagée pour les secteurs touchés par les annonces aujourd'hui.

« Les ordres de gouvernement devraient être au rendez-vous rapidement pour soutenir ces entreprises qui doivent cesser leurs opérations, elles qui devront respecter ces règles compréhensibles de santé publique. Que ce soit pour les salles de cinéma ainsi que les tenanciers de bars, sans oublier les restaurants qui misent sur l'expérience client dans leur offre et qui doivent fermer leur salle à manger, des aides directes sont plus que jamais nécessaires pour prévenir la fermeture définitive d'un maximum d'entreprises », a poursuivi M. Milliard.

« Depuis plusieurs mois maintenant, les entreprises de la région de la MRC de L'Assomption ont investi considérablement pour respecter les nouvelles normes sanitaires. Bien que nécessaires, les annonces faites par le gouvernement du Québec pourraient mettre à mal de nombreux secteurs. C'est pourquoi

LA FORCE DU RÉSEAU



nous demandons aujourd'hui au gouvernement des aides directes pour soutenir nos entreprises », souligne monsieur Alain Bienvenu, directeur général de la CCMLA.

Éviter des zones rouges dans les autres régions

« Nous avons tous une responsabilité pour limiter les effets négatifs de la pandémie, et surtout éviter d'assister à des annonces similaires pour d'autres régions dans les semaines à venir. Certes, il y a un effort supplémentaire, mais il demeure essentiel de maintenir en opération le maximum d'entreprises aux quatre coins du Québec, pour minimiser les impacts économiques également. Nos entrepreneurs ont déjà fait preuve d'une grande résilience et il est important de maintenir l'accompagnement nécessaire », a conclu Charles Milliard.

À propos de la CCMLA

La Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption a pour mission de favoriser le développement économique et la prospérité de ses membres et de la région. La Chambre agit à titre de porte-parole des entrepreneurs et accompagnent ces derniers dans leurs démarches de réseautage. Pour plus d'information ou pour prendre contact avec la Chambre, visitez le www.ccmla.ca ou par téléphone au 450 581-3010.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Viviane Charette
Conseillère aux communications
Chambre de commerce de la MRC de
L'Assomption
communications@ccmla.ca
Bureau : 450 581-3010, poste 2

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations
externes
Fédération des chambres de commerce du
Québec
felix.rheaume@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 912-2639